



Le Petit Journal des Menuisiers

Charpentiers de la CAPEB de l'Aveyron

ANNÉE 2013 — N° 1

SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE :

- La section en quelques chiffres
- Edito des Responsables de la Section
- Crédit d'Impôt
- Rodez Affutage
- Staf Ginisty
- Bureau Veritas
- Offre de formations
- Face MOB



356 menuisiers

56 ébénistes

53 charpentiers

27 menuisiers/ébénistes

18 charpentiers/menuisiers



Edito...



Alors que les médias parlent de morosité, de défaillance financière de grands groupes avec à la clef de nombreux emplois, n'oublions pas que l'artisanat dans son ensemble représente le poumon de l'emploi, et nous pouvons être fiers aujourd'hui de la mobilisation de l'artisanat aux côtés de la CAPEB / UPA pour faire face à une mutation du marché et des consommateurs que nous sommes tous.

Ce petit journal qui vient de voir le jour, va nous permettre à chacun d'entre nous de rester informé et vigilant sur les nouvelles réglementations en vigueur.

Restons liés et solidaires pour faire face à cette mouvance, en vue d'un avenir meilleur pour le monde de l'artisanat.

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire part de vos idées pour agrémenter les futurs numéros.

Francis MIQUEL et Frédéric BOISSIERE
Responsables Section Menuiserie/Charpente 06 80 06 89 55

Consultez notre site internet : www.capeb-aveyron.fr

Type de logement

- Neuf ou ancien pour les équipements utilisant des énergies renouvelables, les pompes à chaleur et les équipements de raccordement à un réseau de chaleur
- Achevé depuis plus de 2 ans pour les autres



| Nature des dépenses | Taux de crédit d'impôt 2013 | |
|--|-------------------------------|------------------------------------|
| | de base, action seule | majoré, dans un bouquet de travaux |
| Isolation de toiture-terrasse | 15% | 23% |
| Isolation de planchers de combles perdus | | |
| Isolation de rampants de combles aménagés, de plafonds de combles | | |
| Isolation des murs par l'extérieur | 15% | non éligible |
| Isolation des murs par l'intérieur | | |
| Isolation de plancher bas sur sous-sol, vide-sanitaire, passage ouvert | 15% | non éligible |
| Fenêtres - Portes-fenêtres PVC | 0% ou 10% 10% en collectif | 18% |
| Fenêtres - Portes-fenêtres BOIS | | |
| Fenêtres - Portes-fenêtres METAL | | |
| Vitrages de remplacement isolants | | |
| Doubles fenêtres | 0% ou 10% 10% en collectif | non éligible |
| Volets isolants | | |
| Porte d'entrée donnant sur l'extérieure | 10% en collectif | non éligible |

- le total des avantages fiscaux cumulés au titre des différents crédits d'impôts existants ne peut pas procurer une réduction d'impôt supérieure à 10 000 € (en 2012, le montant était de 18 000 €).

- Suppression totale du crédit d'impôt développement

Le bonus sur le taux de crédit d'impôt est appliqué si les travaux sont réalisés sur une même année dans le cadre de bouquets et si les dépenses relèvent d'au moins 2 des catégories de la liste suivante :

- Isolation des parois vitrées
- Isolation des parois opaques
- Isolation des toitures
- Equipements de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire Biomasse
- Equipement de production d'eau chaude sanitaire EnR
- Chaudières condensation, PAC micro-cogénération gaz

Plafond des dépenses

Le plafond des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôts est valable sur années consécutives jusqu'au 31 décembre

- 8 000 € * pour une personne seule
 - 16 000 € * pour un couple marié soumis à l'imposition commune
 - Majoration de 400 € par personne à charge
- * pour les installations solaires, le plafond de l'assiette est fixé à 1000 € TTC/m² de capteur solaire.

PRÊT A TAUX ZERO +

Montant : le montant des prêts est un pourcentage du montant de l'opération ; les plafonds, eux, diffèrent en fonction de la localisation, mais aussi de la performance énergétique du logement du nombre de ses habitants et de son statut de neuf ou ancien.

Principe : Ce prêt vient en complément d'autres prêts, il ne peut financer plus de la moitié de l'achat du logement.

Type d'investissement : La loi de finances pour 2012 restreint les logements concernés :

- aux logements neufs (et sous condition de performance énergétique à partir de 2013);
- Aux logements anciens sous condition de vente du parc social à ses occupants.

Conditions de ressources - nouveauté 2013 : Le PTZ+ est accordé sous conditions de ressources. En 2013, le plafond de ressources est fixé entre 18 500 € et 36 000 € (selon la région) pour une personne seule.

TAUX DE LA TVA A 7%

Ce taux de TVA est appliqué pour les travaux réalisés par un professionnel dans des locaux d'habitation, achevés depuis plus de 2 ans. En résidences principales ou secondaires, ces travaux bénéficient de taux réduits de la TVA.

Les travaux pour lesquels la TVA à 7% s'applique :

- travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien réalisés par les artisans et les entreprises du bâtiment.
- Sur la totalité de la facture, c'est-à-dire sur la main-d'œuvre et les matières premières et fournitures nécessaires à la réalisation des travaux.

ECO-PRÊT A TAUX ZERO

- possibilité de cumuler le Crédit d'impôt et ECO-PRÊT à Taux 0% lorsque le montant des revenus du foyer fiscal n'excède pas 30 000 € 2 ans avant l'offre de prêt
- Limitation de durée de remboursement des ECO-PRÊTS à Taux 0 à 120 mois dans le cas général (2 travaux) étendu à 180 mois pour les bouquets comportant 3 travaux



La Capeb de l'Aveyron décline toute responsabilité quant aux informations contenues dans ce document

Vente machine à bois **Rodez Affûtage**

05 65 78 04 34
fax 05 65 78 04 61
rodez-affutage.com

ZA Bel Air - Rue des Routiers - 12000 RODEZ - rodez.affutage@wanadoo.fr



Le sur mesure
pour la construction et la rénovation



FENÊTRES - PORTES-FENÊTRES - COULISSANTS
BAIES VITRÉES - AUTOMATISME
www.staf.fr



PARC D'ACTIVITES DE NAJAS
12500 - ESPALION

Tél : 05 65 44 03 13
Fax : 05 65 48 01 57
Email : ginisty@staf.fr



Pose Portes et Fenêtres

VeriSelect



CERTIFICATION DE SERVICES

Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande



Nos formations

FORMATION AUX ECONOMIES D'ENERGIES

éco-conditionnalité

Objectif général :

Module 1 : Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

Module 2 : Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants



► dates : 25-26 novembre + 19-20 décembre 2013

Tarif par module : 440 € - FORMATION INTEGRALEMENT REMBOURSEE

Mise en œuvre des solutions d'isolation des parois opaques et vitrées



Objectif général :

Sur le thème de l'isolation des parois opaques et vitrées, connaître et maîtriser les technologies et les produits, leurs avantages et leurs limites, la mise en œuvre efficace de ces technologies, la gestion des interfaces avec les autres composants du bâtiment, les techniques d'autocontrôle

► dates : à définir

Tarif par module : 1050 € - FORMATION INTEGRALEMENT REMBOURSEE

METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE L'ÉTANCHEITE A L'AIR

Objectif général :

Acquérir les gestes et réflexes de bonne pratique de mise en œuvre des principes d'étanchéité à l'air.

► dates : 2-3 octobre ou 4-5 décembre 2013

gérant non-salarié ou chef d'entreprise : 96 € - salarié Constructys ou autre: 448 €
Constructys -10 rembourse entre 396 € et 454 €



ACCESSIBILITE POUR TOUS

Objectif général :

Maîtriser les situations handicapantes en appliquant la réglementation en vigueur, proposer des solutions pertinentes et adaptées

► dates : 18 et 19 novembre 2013

Tarifs : nous consulter



Face MOB, un label pour les artisans



faCE (Fabrication Artisanale Conforme aux Exigences) est une association créée à l'origine pour permettre aux artisans qui fabriquent leurs produits de bénéficier de la méthode « Cascading » pour l'obtention du marquage CE, mais aussi pour répondre à tout autre système nécessitant une justification officielle des performances des menuiseries extérieures.

Cette méthode permet ainsi aux artisans de mutualiser les coûts trop importants des essais et de l'ingénierie nécessaires, lorsqu'ils sont réalisés à titre individuel.

Le label faCE MOB, opérationnel depuis fin 2011 permet à un artisan, titulaire de la marque d'attester du sérieux et du professionnalisme de son travail dans la construction bois. Créé par les artisans en collaboration avec le CRITT Bois d'Epinal, faCE MOB atteste que l'artisan respecte toutes les obligations légales, administratives, techniques et organisationnelles en construction de Maison Ossature Bois (MOB). Cette démarche est soumise au contrôle par un tiers indépendant et accrédité par les pouvoirs publics pour l'activité de certification.

Cette démarche offre ainsi des garanties à la clientèle comme aux assureurs, sensibles à cet engagement volontaire vers la qualité.

Pour aller plus loin : <http://fabrication-fenetre-porte.artisansface.com>